



Protection des personnes et du patrimoine communal

Mise en conformité des installations de protection contre la foudre
(mairie et église)



Coût Total des travaux HT : 15 500.00 €

- Subvention de l'ETAT dans le cadre du fonds

DETR 2024 : à 60% du coût HT soit 9 300.00 €

Total des subventions obtenues : 9 300.00 €

Reste à charge de la Commune : 6 200.00 €